Nations Unies S/2011/548



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 août 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo portant sur la période allant du 1er avril au 30 juin 2011.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-48435 (F) 020911 080911



Annexe

Rapport sur les activités de la Force internationale de sécurité au Kosovo

Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il portait sur la période allant du 1er avril au 30 juin 2011.

2. Au 30 juin 2011, l'effectif de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) était de 5 951 soldats, dont 1 115 soldats appartenant à des contingents fournis par des pays non membres de l'OTAN.

Situation en matière de sécurité et opérations de la KFOR

3. Pendant toute la période considérée, la situation au Kosovo est restée généralement calme; la KFOR a poursuivi ses opérations en vue d'assurer la sûreté et la sécurité et de garantir la liberté de circulation. Deux groupements tactiques multinationaux très mobiles mènent actuellement des opérations fondées sur le renseignement, avec le soutien de réserves importantes et souples et le concours, pour le renseignement, de cinq détachements mixtes régionaux, afin de prévenir les actes de violence et de répondre aux situations de crise. La KFOR mène également dans le nord du Kosovo des opérations de soutien à la Mission état de droit de l'Union européenne (EULEX) et aux forces de police du Kosovo.

4. Le 7 avril, le général de corps d'armée Miletić, chef d'état-major des forces armées serbes, a rendu visite au général de division Bühler, commandant de la KFOR, et participé à la réunion périodique de haut niveau de la Commission mixte d'application. Une autre réunion de haut niveau de la Commission a eu lieu le 21 juin à Kapaonik.

5. Le 26 avril, suite à une décision du Conseil de l'Atlantique Nord, la KFOR a ordonné aux troupes qui assuraient la garde du monastère du Saint Archange de céder cette responsabilité aux forces de police du Kosovo. La passation des pouvoirs a débuté le 26 avril et a été menée à terme le 10 mai. Ce jour-là, la KFOR a cédé aux forces de police du Kosovo l'entière responsabilité d'assurer la sécurité du monastère.

6. Les manœuvres conjointes KFOR-EULEX « Balkan Hawk » se sont déroulées au début de juin. La Force de sécurité du Kosovo a été invitée à y faire participer ses principales unités, dont celles chargées du déminage, de l'enlèvement des matières dangereuses, des opérations de recherche et de sauvetage et de la lutte contre les incendies.

7. Du 24 au 29 mai, les bataillons allemand et autrichien appelés à faire partie de la Force de réserve opérationnelle ont procédé dans la zone d'opérations de la KFOR à des manœuvres pour s'exercer aux activités qui seront les leurs en tant que membre de ladite force. Ces manœuvres avaient pour but de permettre aux chefs de bataillon de se familiariser avec les conditions opérationnelles et les types d'intervention possibles dans l'éventualité du déploiement des bataillons en 2011 dans la zone d'opérations de la KFOR. Le 24 mai, la KFOR a par ailleurs participé, au point de passage 31, à un exercice conjoint d'entraînement avec EULEX.

8. Le 18 juin, la KFOR a officiellement remis à la police kosovare des frontières et des lignes de démarcation la responsabilité de surveiller 19 kilomètres de la frontière séparant le Kosovo de l'ex-République yougoslave de Macédoine[1].

Activités de l'OTAN

9. Durant la période considérée, la Force de sécurité du Kosovo a considérablement renforcé sa présence opérationnelle, dans le strict respect de son mandat. Les effectifs actuels du cadre actif de la Force est de l'ordre de 2 200, soit près de 85 % du maximum autorisé; cet effectif comprend 8 % de membres de minorités ethniques et 4,7 % de femmes.

10. La campagne de recrutement de personnel du cadre actif de la Force de sécurité du Kosovo s'est achevée au début de la période considérée. Cette campagne a suscité 4 580 candidatures, dont celles de 224 femmes et de 148 membres de minorités ethniques. Le jury chargé de la sélection finale, à l'issue de laquelle 250 candidatures devaient être retenues, s'est réuni le 7 juin. Après présélection, 396 candidats ont été invités à se présenter pour la sélection finale. La formation de 150 des candidats finalement retenus a débuté le 14 juin; celle des autres candidats sélectionnés débutera en octobre 2011.

11. La campagne annuelle de déminage a débuté pendant la période couverte par le présent rapport, et la Force de sécurité du Kosovo a pour la première fois procédé à des interventions d'urgence de neutralisation d'explosifs et munitions parallèlement aux opérations de déminage à des fins humanitaires. Le Kosovo compte environ 110 sites minés ou présumés tels, où la situation est étroitement surveillée par le Centre de lutte antimines de la Force de sécurité du Kosovo. Les campagnes annuelles ne permettent en moyenne de déminer que cinq sites.

Résumé

12. La situation au Kosovo en matière de sécurité est restée généralement stable durant la période considérée. La KFOR continue de contribuer à la sûreté et à sécurité et au respect de la liberté de circulation au Kosovo.

---

[1] La Turquie a reconnu cet État sous son nom constitutionnel de République de Macédoine.